

Depuis le retour de M. le comte d'Arschot à Bruxelles, la Belgique n'eut à Londres d'autre représentant que le secrétaire de légation, M. *Jules Van Praet*; le ministère crut convenable de se mettre de plus en rapport avec le prince Léopold par l'intermédiaire de commissaires extraordinaires; MM. le comte *Félix de Mérode*, *Hippolyte Vilain XIII*, l'abbé *de Foere* et *Henri de Brouckere*, tous membres du congrès national, furent d'abord envoyés à Londres; le 10 mai, M. *Devaux*, ministre d'État et membre du congrès national, s'y rendit aussi, chargé d'une mission spéciale.

A la suite des confidences que lui firent les commissaires revenus à Bruxelles, le congrès national s'occupa de l'élection du chef de l'État : le prince Léopold fut proclamé roi des Belges.

Le 4 juin, M. *Devaux*, membre du congrès national et du conseil des ministres, et M. *Nothomb*, membre du congrès national et secrétaire général du ministère des affaires étrangères, se rendirent à Londres pour suivre un nouveau système de négociation adopté par le ministère; sous le patronage du roi, ils obtinrent une transaction diplomatique entre la Belgique et la conférence de Londres; c'est l'objet des dix-huit articles (a).

N° 106.

Première mission à Londres.

Rédaction du rapport improvisé par M. VAN DE WEYER, dans la séance du congrès national du 16 novembre 1830.

Le congrès national m'a fait l'honneur de me demander de rédiger le rapport verbal que j'ai fait au sein de cette assemblée, dans sa séance du 16 novembre. Pour me conformer à sa volonté, j' tâcherai de reproduire fidèlement mes paroles telles que je les ai prononcées.

Un ami des libertés publiques, M. Bowring, nous avait appris que notre glorieuse révolution avait été calomniée en Angleterre; et cette communication nous ayant fait sentir combien il importait d'exposer au gouvernement anglais le véritable état des choses, mes collègues me chargèrent de cette mission. Je quittai Bruxelles le 1^{er} novembre, accompagné de M. Bowring.

Arrivé en Angleterre le 4 novembre, j'eus connaissance à Douvres du discours du trône. La couleur hostile de ce discours me fit prendre la résolution de suspendre toute démarche, jusqu'à ce que l'opinion publique et celle des membres du parlement se fussent prononcées. J'eus l'honneur, dans l'intervalle, d'être présenté à plusieurs des membres les plus distingués du parlement. Je leur racontai tout ce qui s'était passé en Belgique, depuis sa réunion fatale avec la Hollande jusqu'à l'époque

de la révolution. Tous les faits, il faut le dire, avaient été étrangement dénaturés en Angleterre, où, à l'exception de quelques points assez saillants, l'administration du roi Guillaume jouissait d'une réputation si peu méritée.

Cependant, l'opinion publique ne tarda guère à se prononcer en notre faveur; et, trois jours après mon arrivée, un membre distingué de la chambre des communes, M. Hobhouse, me facilita une entrevue avec lord Aberdeen, au ministère des affaires étrangères. Après avoir exposé à Sa Seigneurie l'état exact des faits et lui avoir énuméré nos griefs nombreux, nos droits méconnus, nos libertés compromises, les engagements les plus sacrés mis en oubli ou violés ouvertement, je lui demandai si le gouvernement anglais, qui venait de prononcer un jugement solennel sur nos affaires, avait pris à cet égard une résolution définitive. Il me répondit que l'Angleterre était résolue à faire respecter les traités qui garantissaient la paix et la stabilité de l'Europe, et qu'elle n'interviendrait point si son honneur et ses intérêts n'étaient pas compromis. C'est alors que je fis observer à lord Aberdeen que déclarer que l'on voulait le maintien de la paix et de ce que l'on appelait la stabilité de l'Europe, c'était, en d'autres termes, déclarer la guerre à la révolution belge. Or, ajoutai-je, la résolution des Belges est bien prise : ils repousseront toute espèce d'intervention, soit diplomatique, soit par la force des armes; et, en désespoir de cause, plutôt que de la subir, ils se jetteront dans les bras d'une puissance voisine.

Lord Aberdeen me répondit que les puissances agissaient d'un commun accord avec la France; et,

(a) Nous donnons les dix-huit articles sous le N° 203.

pour me prouver cet accord, il me parla de la mission de M. Gendebien à Paris, et de l'offre faite par lui de la couronne de la Belgique au duc de Nemours. Je crus alors devoir au peuple belge d'agir avec cette franchise qui est le trait distinctif de notre caractère national. Je communiquai à lord Aberdeen les instructions secrètes que j'avais reçues de mes collègues, et lui affirmai sur l'honneur que celles de M. Gendebien étaient absolument les mêmes. Il y aurait eu, ajoutai-je, dans l'offre dont on parle, une inconséquence flagrante dont le gouvernement provisoire ne saurait se rendre coupable. En effet, convoquer, d'un côté, le congrès national, pour donner à la Belgique une constitution dont la forme démocratique ou monarchique n'était point arrêtée, et offrir, de l'autre, la couronne au duc de Nemours, c'eût été trancher d'avance la question de la forme du gouvernement sur laquelle le congrès était appelé à délibérer et qu'il avait seul le droit de résoudre. Ce que M. Gendebien peut et doit avoir fait, c'est de chercher à connaître l'opinion du cabinet français, dans la double hypothèse que la forme monarchique prévalût au sein du congrès et que le choix se fixât sur le duc de Nemours. Cette conduite, loin d'être une inconséquence, était dictée par la sagesse qui prévoit et par la prudence qui consulte.

Cette entrevue, tout entière consacrée à l'exposé fidèle et naïf du véritable état des choses en Belgique, dura pendant deux heures. Je n'eus qu'à me louer de la bienveillance avec laquelle lord Aberdeen me prêta, pendant ce temps, toute son attention.

Cependant, toute réception portant un caractère officiel m'étant interdite par la situation même de mon pays, je m'abstins de toute démarche ultérieure; et, dans l'intérêt même de notre dignité nationale, je ne sollicitai point la faveur de nouvelles audiences. J'avais exposé à un membre du ministère anglais toute la vérité : dès lors, ma mission était remplie. Mais, le lendemain, je reçus la visite d'un de mes compatriotes, qui m'annonça que le prince d'Orange, arrivé à Londres depuis quelques jours, avait manifesté le désir de me voir. Je répondis que, comme membre du gouvernement provisoire, c'était me placer dans une position délicate; que cette qualité et la nature de ma mission à Londres m'interdisaient toute communication avec S. A. R.; que cependant, comme citoyen d'un pays sur lequel sa famille avait régné quinze ans, je ne voyais aucun inconvénient à me rendre à l'invitation du prince. Je me rendis, en effet, le lendemain à midi chez S. A. R., et là j'eus avec le prince une longue conversation sur nos derniers événements, dans laquelle il justifia sa conduite à Anvers et

depuis qu'il avait quitté cette ville. Je ne lui cachai point tous les justes soupçons qu'avaient fait naître son premier départ de Bruxelles, après lequel il y avait encore moyen de concilier toutes choses, son long séjour et son inaction à La Haye, son indécision à Anvers et son retour en Hollande. S. A. R. me posa nettement la question de savoir s'il avait des chances de succès au congrès national. J'avais eu l'honneur de dire la vérité au prince pendant son séjour à Bruxelles; je la lui devais encore à Londres. Je lui répondis que, dans mon opinion personnelle, lui et tous les membres de sa famille avaient à jamais perdu tout espoir d'obtenir un pouvoir quelconque dans notre pays, et que telle y était la disposition des esprits, qu'il y aurait imprudence de sa part à chercher à rentrer en Belgique. Le prince m'ayant demandé si notre conversation serait rendue publique, je crus devoir lui déclarer que j'étais résolu à ne rien cacher à mes concitoyens, ajoutant que si cet entretien avait besoin d'explication, elle serait simple et digne, et que je répondrais à mes collègues que, dans la position où se trouvait S. A. R., il m'avait semblé que c'était un devoir de délicatesse que de ne pas le refuser.

Deux jours après cette entrevue, la seule qui eut lieu entre le prince et moi, la même personne qui nous avait servi d'intermédiaire, me prévint que le duc de Wellington avait témoigné le désir de m'entretenir sur les affaires de la Belgique. Je reçus, en effet, une lettre de S. G., conçue dans les termes les plus flatteurs, et par laquelle le duc de Wellington m'annonçait qu'il m'attendait le lendemain à trois heures.

Le duc de Wellington fut plus précis et plus catégorique que lord Aberdeen sur le principe de la non-intervention. M. Hobhouse avait annoncé une adresse à S. M. B., afin de connaître la pensée de son gouvernement sur les affaires de la Belgique. S. G. me déclara que l'Angleterre n'avait jamais eu l'intention d'intervenir; que le gouvernement anglais ne prétendait pas exercer d'influence sur le choix du gouvernement de la Belgique; mais qu'il espérait que la forme de ce gouvernement serait telle, qu'elle ne compromettrait pas la sûreté du reste de l'Europe. Quant à la France, vous sentez, me dit-il, que l'Angleterre et toutes les autres puissances s'opposeront toujours à votre réunion avec elle. Cette réponse me fut donnée sur ce que j'avais représenté à lord Wellington que, dans le cas d'intervention, nous considérerions notre réunion à la France comme une dernière planche de salut. Bien loin d'être une planche de salut, me dit S. G., ce serait le signal d'une guerre européenne. Je répondis que, si quelqu'un redoutait la guerre, ce n'étaient pas les peuples, mais les rois.

Lord Wellington me parla des élections du congrès : il applaudit à plusieurs choix qui lui semblaient porter le caractère de sagesse qu'il désirait voir présider aux délibérations de l'assemblée nationale.

Par suite de ces conférences, j'avais acquis la certitude que l'intention des grandes puissances n'était pas d'intervenir; mais, cette certitude sera rendue plus grande encore par des déclarations publiques, que par des assurances données dans des conférences intimes, vu la nécessité où sera le cabinet britannique de répéter à la face du peuple et devant l'Europe entière, à l'occasion de la motion de M. Hobhouse, la déclaration qui m'a été faite.

Je crois devoir ajouter qu'ayant appris que les plénipotentiaires des cinq grandes puissances s'étaient réunis en conférence où se discutaient les intérêts de la Belgique, je ne fis aucune démarche auprès de LL. EE., parce que c'eût été sortir des termes de mon mandat.

Les explications dans lesquelles je viens d'entrer auront pour résultat, je l'espère, de rassurer les esprits. J'ajouterai que j'ai rencontré la plus vive sympathie pour notre belle cause parmi les membres les plus distingués de l'opposition anglaise; et je puis assurer à l'assemblée que cette cause trouvera de chauds partisans dans le sein du parlement.

SYLVAIN VAN DE WEYER.

(A. C.)

N° 107.

Mission à Paris. — Séparation de la Belgique d'avec la Hollande; son indépendance future.

Rapport fait, dans la séance du 26 décembre 1830, par M. VAN DE WEYER, président du comité diplomatique.

A peine arrivés à Paris, M. Gendebien et moi, nous écrivîmes à M. le comte Sébastiani, ministre des affaires étrangères, en lui envoyant la copie de nos lettres de créance. Le lendemain, nous eûmes l'honneur d'être reçus officiellement, et M. Sébastiani nous tint, relativement à la Belgique, le langage d'une politique franche et généreuse, expression sincère de la vive sympathie de la France pour la situation de notre pays. La reconnaissance de son indépendance, premier et principal objet de notre mission, se traitait, nous dit-il, à la conférence de

Londres; et il attendait une prompt solution à cet égard. En effet, le lendemain, M. le comte Sébastiani, dans une seconde conférence, nous annonça que la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, et son indépendance comme État séparé, étaient établis en principe par les cinq grandes puissances.

Des commissaires belges, envoyés par le gouvernement provisoire, sont attendus à Londres. Ils y traiteront des graves intérêts de notre pays, dans la limite de leurs pouvoirs en rapport avec le gouvernement provisoire et le congrès national.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que la libre navigation de l'Escaut n'est plus une question pour les cinq grandes puissances. Et à cet égard, pour ce qui concerne l'exécution, de la part de la Hollande, des conditions de l'armistice, le congrès national et le pays peuvent avoir la certitude que les puissances agiront selon des principes d'honneur et de dignité.

Le commerce et l'industrie doivent se rassurer : la libéralité qui préside aux négociations politiques animera d'un même esprit les relations commerciales entre les deux pays.

Enfin, messieurs, il y a aujourd'hui quatre mois que la Belgique a commencé sa glorieuse révolution; et après un si court espace de temps, elle se voit, à la suite de l'adhésion du gouvernement provisoire au protocole du 17 novembre, admise dans la grande famille européenne comme puissance indépendante. Un pareil résultat n'a pas besoin de commentaires.

M. le comte Sébastiani nous annonça, dans la même conférence, que nous aurions sous peu l'honneur d'être présentés au roi. Mais l'urgence des affaires me rappelant en Belgique, mon collègue, M. Gendebien, sera auprès de S. M. Louis-Philippe l'interprète de nos sentiments de reconnaissance pour la noble attitude qu'a prise la France dans les intérêts de notre pays.

Reste, pour la Belgique, une question d'un immense intérêt, sur laquelle beaucoup de suppositions étranges ont déjà été faites : je veux parler du choix du prince; à cet égard, le congrès national sent qu'il n'appartient ni au gouvernement provisoire, ni au comité diplomatique de prendre l'initiative; mais ce que l'un et l'autre peuvent et doivent faire, c'est de se mettre en mesure d'éclairer plus tard la détermination du congrès, qui saura, par son choix, concilier tout à la fois les intérêts de l'Europe avec les intérêts, la dignité et l'indépendance de la Belgique.

Le président du comité diplomatique,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

(A.)